

«On ne peut pas s'associer avec l'OTAN sans devenir complice»

Communiqué du GIPRI du 5 septembre 2024



L'Institut International de Recherches pour la Paix à Genève (Geneva

International Peace Research Institute – GIPRI) rejette le «Rapport de la Commission d'études de la politique de sécurité» présenté le 29 août 2024 par la conseillère fédérale *Viola Amherd*.¹

Ce rapport est incompatible avec la neutralité de la Suisse et doit être rejeté comme étant contraire à la Constitution fédérale et aux traditions suisses de neutralité et de médiation. Plusieurs organisations se sont déjà exprimées dans le même sens.

Le GIPRI soutient une Suisse neutre et pacifique, une Suisse qui pourrait jouer un rôle de médiation entre la Russie et l'Ukraine, entre Israël et la Palestine. Le GIPRI revendique les valeurs de paix et de médiation dans l'esprit de *St Nicolas de Flüe*.²

La Charte de Nations Unies oblige tous les Etats à œuvrer pour la paix et la réconciliation entre les peuples.

La suggestion d'une «politique de neutralité révisée» est particulièrement préoccupante, un euphémisme pour désigner l'abandon graduel de la véritable neutralité. Plus honteuse est l'idée d'un rapprochement avec l'OTAN, une organisation belliciste et contraire aux principes et buts des Nations Unies.

De nombreux spécialistes et professeurs de droit considèrent que depuis la fin de la guerre froide, l'OTAN a connu une évolution néfaste, une métamorphose d'une alliance défensive en alliance agressive et provocatrice. Ils considèrent même que l'OTAN, par ses actions depuis 1997 – en violation des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et des Conventions de Genève –, peut être considérée comme une «organisation criminelle» au sens des articles 9 et 10 du *Statut du Tribunal Militaire International de Nuremberg* (Accord de Londres du 8 août 1945) et selon le jugement de Nuremberg de 1946.

Depuis la fin de la guerre froide et le démantèlement du Pacte de Varsovie en 1991, l'OTAN n'a

plus de raison d'être. Elle prétend d'usurper les fonctions des Nations Unies, mais l'article 103 de la Charte des Nations Unies (la clause de suprématie) l'interdit. L'OTAN n'est plus une organisation légitime d'après l'article 52 de la Charte, et doit être démantelée, plutôt aujourd'hui que demain.

Il faut reconnaître que les Etats membres de l'OTAN ont commis de crimes atroces en Yougoslavie, Afghanistan, Irak, Libye, Syrie – en toute impunité. Les membres de l'OTAN ont notamment utilisé des armes interdites et contraires aux principes du droit international humanitaire et des Conventions de Genève, comme des bombes à sous-munitions dites bombes de dispersion ou à fragmentation, des armes chimiques et radioactives telles que l'uranium appauvri. On ne peut pas s'associer avec l'OTAN sans devenir complice.

Après 1991, l'OTAN n'avait plus d'ennemis, mais elle a créé des ennemis afin de se justifier. Elle a provoqué la Russie et la Biélorussie. Aujourd'hui, elle provoque la Chine. Ces provocations sont contraires à l'article 2, paragraphe 4, de la Charte des Nations Unies et constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales au sens de l'article 39 de la Charte.

La Suisse doit choisir entre la Charte des Nations Unies et l'OTAN.

C'est pourquoi le GIPRI soutient l'initiative populaire fédérale «Sauvegarder la neutralité suisse», qui sera soumise au peuple suisse. Voilà une excellente occasion d'empêcher le Conseil fédéral de poursuivre son rapprochement irresponsable avec l'OTAN.

¹ <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/89335.pdf> et <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-102256.html#links>

² *Nicolas de Flüe* ou *Frère Nicolas* (* 1417 à Flüeli, Obwald; † 21 mars 1487 au Ranft) était un ermite suisse influent, époux et père de 10 enfants, paysan de montagne, homme politique, juge et soldat ainsi qu'ascète, mystique et pacificateur. Il est considéré comme le saint patron de la Suisse et a été canonisé en 1947.